



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Féminines

Réunion du mercredi 9 février 2022 (PAR VOIE ELECTRONIQUE)

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD.

Présents : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE, Nathalie PELIN
MM. Serge GOURDAIN, Eric GRAU, Jacques ISSARTEL, Vincent JACUZZI

Excusée : Mme Céline PORTELATINE

Assiste : M. Yves BEGON

RECAPITULATIF DE LA PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

* REGIONAL 1 F – Poule A

A – Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

- Match n° 23448.1 : F.C. SAINT ETIENNE / YZEURE ALLIER AUVERGNE (2)
(remis du 23 janvier 2022)

B – Rencontres reprogrammées au dimanche 27 février 2022

- Match n° 23455.1 : AURILLAC F.C. / CEBAZAT SPORTS

(remis du 12 décembre 2021)

- Match n° 23458.1 : A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / CLERMONT FOOT 63

(remis du 12 décembre 2021)

- Match n° 23459.1 : YZEURE ALLIER AUVERGNE FOOT (2) / GOAL FEMININES CHAZAY

(remis du 12 décembre 2021)

C – Rencontre reprogrammée au dimanche 20 mars 2022

- Match n° 23449.1 : CEBAZAT SPORTS / OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL

(remis du 23 janvier 2022)

* REGIONAL 1 F – Poule B

Rencontre reprogrammée au dimanche 27 février 2022

- Match n° 23501.1 : SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013 / A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN DE
SURIEU

(remis du 12 décembre 2021)

* REGIONAL 2 F – Poule A

Rencontres reprogrammées au dimanche 27 février 2022

- Match n° 23541.1 : U.S. SAINT FLOUR / CLERMONT FOOT 63 (2)

(remis du 05 décembre 2021)

- Match n° 23508.2 : CUSSET S.C.A. / F.C.O.. FIRMINY INSERSPORTS

(remis du 05 décembre 2021)

* REGIONAL 2 F – Poule C

Rencontres reprogrammées au dimanche 27 février 2022

- Match n° 23630.1 : PLASTIC VALLEE F.C. / THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2)

(remis du 23 janvier 2022)

- Match n° 23638.1 : U.S. MAGLAND / A.S. GRESIVAUDAN

(remis du 12 décembre 2021)

* REGIONAL U18 F – R1

Rencontres reprogrammées au dimanche 27 février 2022

- Match n° 23644.2 : OI. VALENCE (2) / E.S. MEYTHET

(remis du 22 janvier 2022)

- Match n° 23647.2 : ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. (2) / CLERMONT FOOT 63

(remis du 30 janvier 2022)

- Match n° 23657.2 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE / MEYTHET E.S.

(remis du 06 février 2022)

* REGIONAL U18 F – R2, Poule A

Rencontres reprogrammées au dimanche 27 février 2022

- Match n° 23755.1 : AURILLAC F.C. / GOAL FEMININES CHAZAY

(remis du 05 décembre 2021)

- Match n° 23709.2 : F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS / A.S. CLERMONT SAINT JACQUES

(remis du 22 janvier 2022)

* REGIONAL U18 F – R2, Poule B

Rencontre reprogrammée au samedi 12 février 2022

Match n° 23837.1 : U.S. LA MOTTE SERVOLEX / A.S.V.E.L. VILLEURBANNE

(remis du 11 décembre 2021)

COUPE DE FRANCE FEMININE

Les quarts de finale de la Coupe de France Féminine se dérouleront durant le week-end des 5-6 mars 2022. Les rencontres se dérouleront comme suit :

STADE DE REIMS / F.C. NANTES

PARIS F.C. / F.C. FLEURY 91

MONTPELLIER H.S.C. / PARIS SAINT GERMAIN

RODEZ AVEYRON FOOTBALL / FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVERGNE

COUPE REGIONALE SENIORS FEMININES

Le tirage au sort des huitièmes de finale de la Coupe Régionale Seniors Féminines a été effectué ce mardi à Tola Vologe. La Commission était représentée en la circonstance par Mme CONSTANCIAS.

Huitièmes de finale :

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 / CHASSIEU-DECINES F.C.
Gf MOULINS YZEURE FEMININ – BESSAY F. / PONTCHARRA SAINT LOUP
A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / CLERMONT FOOT 63
A.S. SAINT ETIENNE (2) / CEBAZAT-SPORTS
A.S. VEZERONCE HUERT / OLYMPIQUE LYONNAIS (2)
E.S. MEYTHET / A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE SURIEU
GUC FOOTBALL FEMININ / OI. VALENCE
GRENOBLE FOOT 38 (2) / F.C. CHERAN

Ces matchs se disputeront les 19-20 février 2022.

COURRIERS DES CLUBS

U18 R2 F – Poule B

- G.F. NIVOLAS

Le match n° 23859.2 : GF NIVOLAS LA TOUR SAINT CLAIR / U.S. LA MOTTE SERVOLEX est maintenu pour le 06 mars 2022 à 13h00 au stade Gêrifondière à Saint Jean de Soudain (refus de la Commission pour la demande de changement de date).

DOSSIERS

REGIONAL 2 F – Poule A

Dossier transmis par le Bureau Plénier suite à la réunion du 31 janvier 2022 :

*** GF CHADRAC BRIVES / RIORGES F.C. du 22/01/2022**

Suite à la demande du club recevant, la rencontre de R2 Féminines prévue le samedi 22 janvier 2022 opposant le GROUPEMENT FEMININ CHADRAC BRIVES au F.C. RIORGES a été reportée en raison de plusieurs cas Covid au sein de l'équipe du GROUPEMENT FEMININ CHADRAC-BRIVES.

Le dimanche 23 janvier 2022, le même club a participé à la finale départementale futsal féminin du District de la Haute-Loire.

Considérant que des joueuses du GROUPEMENT FEMININ CHADRAC BRIVES inscrites sur les feuilles de match de la Finale départementale Futsal ont participé aux deux dernières rencontres de l'équipe R2 seniors féminine en décembre 2021.

Considérant que certaines joueuses déclarées « positives » le samedi étaient inscrites sur la feuille de match de la Finale de la Coupe Départementale Futsal Féminin alors qu'elles auraient dû être isolées.

Considérant par ailleurs que le GROUPEMENT FEMININ CHADRAC BRIVES avait déclaré que tout le groupement était isolé pendant une semaine ;

Relevant que de tels égarements sont de nature à remettre en cause la sollicitation du report de la rencontre du championnat R2 ;

Par ces motifs la Commission Régionale Sportive Féminines décide de donner match perdu par forfait au GF CHADRAC-BRIVES avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain à RIORGES F.C. avec 3 points et 3 buts (application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

R2 F – Poule B :

FORFAIT

Match n° 23550.2 du 05/02/2022

La Commission enregistre le forfait annoncé de l'**U.S. TROIS RIVIERES** et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

U18 F - R2 Poule B :

FORFAIT GENERAL

La Commission prend acte de la décision du **GROUPEMENT FEMININ ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE** (en date du 04 février 2022 de déclarer forfait général pour cette saison en championnat U18 F (R2 – Poule B).

Une telle situation intervenant avant les cinq (5) dernières journées du championnat auquel l'équipe concernée participe, tous les buts pour et contre ainsi que les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés en application des dispositions prévues à l'article 23.2.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Il est demandé aux clubs de la Poule B en U18 R2 F d'enregistrer le retrait de la compétition de cette équipe.

AMENDES

Forfait Général

U 18 F – R2 Poule B

* **GF ARTAS-CHARANTONNAY-NORD DAUPHINE** (564167)

Le club est amendé de la somme de 600 € pour le forfait général de son équipe U18 F.

Forfait :

R2 F – Poule A

* **Gf CHADRAC-BRIVES** (560850)

Ce club est amendé de la somme de 200€ pour le forfait prononcé sur le match n° 23545.1 du 22/01/2022.

R2 F – Poule B

* **U.S. TROIS RIVIERES** (520877)

Ce club est amendé de la somme de 200€ pour le forfait annoncé au match n° 23550.2 du 05/02/2022.

F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* **U.S. ANNECY LE VIEUX** (522340) match n° 23598.2 – R2 F Poule C – du 06/02/2022.

* **F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP** (541895) match n° 23418.2 – R1 Poule A – du 06/02/2022.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.FF.

Yves BEGON,

Anthony ARCHIMBAUD,

Président du Pôle Compétitions

Président de la Commission